

Le contexte :

Dans la continuité de son Agenda 21, la municipalité s'est engagée, avec une école primaire dans l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire. Si les établissements scolaires sont concernés par de nombreuses actions transversales de l'Agenda 21 local, un point particulier leur est consacré avec comme objectif d'accompagner pédagogiquement le développement durable et ceci en mettant en place des Agendas 21 scolaires. Afin de créer ce plan d'actions en concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative, il a été nécessaire d'établir un socle commun de connaissances sur l'état des lieux de l'établissement, les attentes et le ressenti des acteurs.

L'idée :

L'implication et la participation active des élèves est le moteur de cette initiative. Les élèves éco-délégués participent aux comités de pilotage, tout élève volontaire peut aussi participer aux réunions de concertation. Les idées et les interventions des enfants sont entendues et prises en compte à hauteur de celles des adultes.

L'objectif :

L'Agenda 21 scolaire est un projet collectif, c'est un processus dynamique qui intègre les valeurs du développement durable dans l'enseignement, toutes disciplines confondues. C'est aussi un programme d'actions qui concerne toute la communauté de l'établissement, élèves, enseignants, responsables, personnels technique et administratif, parents. Il permet de prendre conscience de l'impact de nos modes de vie, donc de nos responsabilités individuelles et collectives.

La démarche mise en œuvre :

- Juin 2010 : présentation du projet à l'équipe enseignante et l'association Ecophylle
- Septembre 2010 : démarrage de la démarche Agenda 21 scolaire.

Diagnostic de l'établissement, distribution de questionnaires.

Sensibilisation des 21 classes aux enjeux du développement durable et à la démarche Agenda 21 scolaire puis élection des éco-délégués

Formation des éco-délégués et des adultes.

- Septembre 2010 à mars 2011 : 3 réunions Comité de Pilotage
- Décembre 2010 à mars 2011 : 6 réunions de concertation
- 30 juin 2011 : réunion de restitution de l'agenda 21 scolaire.
- Septembre 2011 : démarrage de l'Agenda 21 scolaire

Le contenu :

Le premier comité de pilotage a porté sur la méthodologie et l'organisation des étapes.

Le deuxième sur le diagnostic qui a permis de s'entendre sur 5 axes stratégiques :

- Gérer et Valoriser les déchets produits par l'école
- Renforcer et protéger la biodiversité
- Améliorer l'hygiène et le bien être à l'école
- Mieux gérer les ressources au sein de l'école
- Encourager les comportements solidaires

Les réunions de concertation ont permis de définir les 5 plans d'actions, validés lors du troisième comité de pilotage.

- Plan d'actions « Gérer et valoriser les déchets produits par l'école » :
Consommer responsable
Lutter contre le gaspillage
Organiser la collecte sélective
- Plan d'actions « Renforcer et protéger la biodiversité » :
Mieux connaître la biodiversité pour la protéger
Favoriser les espaces verts
Réduire son impact sur la biodiversité
- Plan d'actions « Améliorer l'hygiène et le bien-être » :
Mieux connaître les règles d'hygiène et de sécurité
Renforcer le bien-être sonore à l'école
Agir pour une école plus propre avec l'opération « Remue-ménage »
- Plan d'actions « Mieux gérer les ressources au sein de l'école » :
Participer à une culture de l'éco-responsabilité
Participer à des aménagements éco-responsables
- Plan d'actions « Encourager les comportements solidaires » :
Mieux vivre ensemble à l'école
Agir ensemble pour une coopération locale
S'unir pour une coopération internationale

Le premier plan d'actions débutera en septembre 2011.

L'Agenda scolaire se déroulera sur une période de cinq années

Moyens humains et financiers :

Le maire Adjoint chargé de l'environnement, un chargé de mission Agenda 21, la directrice de l'enseignement, l'Association Ecophylle, la directrice de l'établissement, les enseignants, les élèves et parents d'élèves, la gardienne de l'école.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'association Ecophylle : 20270 €.

Bilan :

Lors de la démarche, les enfants se sont montrés très intéressés et ont été force de propositions. Leur implication a été égale tout au long de l'année, malgré le nombre de réunions.

Le chargé de mission Agenda 21 de la municipalité sera le lien entre l'établissement et les services municipaux amenés à intervenir dans l'école et s'occupera du suivi du bon déroulement des actions.

Fort de ce succès, la ville de Puteaux souhaite engager un nouvel Agenda 21 scolaire dans un autre établissement dès la rentrée scolaire de 2011.

Contact :

Christophe Rodicq, agent de Maîtrise

Tel : 01 41 44 99 80

courriel : crodicq@mairie-puteaux.fr